

Le Directeur Général

Direction Générale

Mission Inspection Contrôle Réclamations

Affaire suivie par :

Courriel :

Le Président du Conseil Départemental

Direction Générale des Services Départementaux
Direction Générale Adjointe pour le
Développement des Solidarités Humaines
Maison Départementale de l'Autonomie
Service des Etablissements Médico-Sociaux

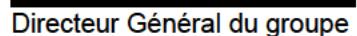
Affaire suivie par :

Courriel :

PJ :

- Décision de cessation d'activité totale de l'EHPAD Le Castel
- L'analyse des réponses de la mission d'inspection

à

 Directeur Général du groupe Belage

Réf : IC-0225-1086-D

EHPAD Le Castel
48 rue du Château

Date :

06440 L'ESCARENE

Objet : Décision de cessation et de nomination d'un administrateur provisoire

L'EHPAD « Le Castel » a fait l'objet d'une inspection sur site le 15 mai 2024 et d'une visite de contrôle, sur site le 19 novembre 2024, afin de vérifier l'effectivité des mesures correctives mises en œuvre.

Le rapport d'inspection et la visite de contrôle ont mis en exergue la persistance des carences compromettant la qualité, la sécurité, le bien-être physique et moral des résidents.

Compte tenu des éléments précités, vous voudrez bien trouver la décision conjointe de cessation totale et définitive de l'activité de l'EHPAD « Le Castel ».



Par décision conjointe du même jour, Madame [REDACTED] est nommée administrateur provisoire afin de prendre, jusqu'au transfert de la totalité des résidents, toutes les mesures nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Le Directeur Général de l'ARS PACA

Le Président du Conseil Départemental
des Alpes-Maritimes

